

Rapport de la commission technique chargée du préavis municipal N°98 relatif au crédit d'étude pour le réaménagement de la plage de la Falaise

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission technique chargée du préavis municipal N°98 relatif au crédit d'étude pour le réaménagement de la plage de la Falaise composée de :

M. Moritz de Hadeln, premier membre et rapporteur
M. Evan Lock
Mme Anna Beutler
Mme Charlotte Gabriel
M. Yves Clerc

s'est réunie le 17 mars pour étudier le préavis municipal N°98 relatif au crédit d'étude pour le réaménagement de la plage de la Falaise. Ce préavis fait suite au postulat de Mme Charlotte Gabriel du 19 mars 2015 "invitant la municipalité à étudier la possibilité de réaménager l'actuelle plage de Gland" et à notre rapport sur la réponse de la municipalité à ce postulat présenté au Conseil lors de sa séance du 4 février 2016.

La commission remercie M. Thierry Genoud et Mme Christelle Haldimann pour les explications et informations données et les multiples documents mis à notre disposition. Par ailleurs, le Conseil communal eut déjà l'occasion de prendre connaissance du projet à l'occasion de sa présentation dans le foyer de la salle du Conseil avant sa séance du 10 mars 2016.

La commission regrette que peu ne puisse être fait pour aménager la plage dès l'été 2016 comme initialement préconisé, mais elle comprend que des travaux même minimes dépasseraient le plafond budgétaire de la municipalité des CHF 50'000. Seul un coup de peinture pour rafraîchir les murs des toilettes et de la douche sera donné.

L'esquisse d'avant-projet proposé par le bureau Gilbert Henchoz choisi par la municipalité présente entre autres trois idées originales (voir le plan inclus dans le préavis et les deux esquisses annexes) qui ont longtemps retenu l'attention de la commission:

1. Déplacement du parking vers l'Ouest, derrière l'Hôtel-Restaurant, avec une perte minime de place (2 places perdues) pour y aménager une zone verte prolongeant l'espace de la plage (zone de piques-niques, sports, etc),
2. Création d'une double descente vers le lac, d'une part un chemin en zigzag permettant même à des chaises roulantes et poussettes d'approcher la rive, et un escalier croisant ce chemin permettant une descente directe plus rapide vers le lac,
3. Le prolongement de la surface de baignades par un ponton en bois sur pilotis, pouvant être si nécessaire démonté en hiver.

Si la commission, comme le municipal en charge, ne cachent pas leur enthousiasme pour cet avant-projet, il faudra voir ce qu'il en restera une fois le projet finalisé par ses auteurs et surtout les réponses aux demandes de construction ou d'aménagement. Pour la commission, il est donc impératif au plus vite d'autoriser la municipalité à entreprendre l'étude prévue par ce préavis et les démarches qui en découlent pour vérifier sa faisabilité et respecter le délai de construction

prévu pour septembre-octobre 2016 (préavis page 3) afin d'être opérationnel pour l'été 2017. La commission est par ailleurs au courant des oppositions en cours et celles qui pourraient découler de ce projet mais reste optimiste quant aux résultats car il en va de l'intérêt général de la population.

Dans ces discussions, la commission s'est penchée sur de nombreux aspects du projet, consciente toutefois qu'il appartient en priorité aux auteurs de l'avant-projet et à la municipalité d'affiner les détails. Parmi ces points, notons:

1. La nécessité de prévoir un arrêt du TUG à la plage et de réaménager le chemin de la Falaise pour faciliter l'accès au nouveau parking,
2. De prévoir outre le parking pour vélos, une station de vélos en libre service,
3. En l'absence d'un maître nageur, la nécessité de sécuriser le ponton pour qu'aucun enfant en jouant ne s'aventure dessous, risquant même la noyade,
4. Un éclairage nocturne, même minimum, devra être installé pour sécuriser la zone, et des rondes de contrôle devront sans doute être envisagées durant l'été,
5. Au bord du lac d'éventuels aménagements annexes pourraient être envisagés, tels une pataugeoire et un toboggan,
6. Prévoir éventuellement à l'Ouest une zone pour de petites embarcations ou la location de pédalos,
7. Envisager une solution pour les toilettes et les douches, soit pour les réaménager, soit les remplacer par une nouvelle construction; prévoir également des casiers de rangement pour les baigneurs,

La commission note que l'autorisation de construire un ponton de 5 à 6 mètres sur le lac dépasse les compétences municipales et nécessitera une autorisation cantonale, comme ce fut le cas apparemment déjà à Genthod. C'est pour cette raison aussi que le projet prévoit un ponton amovible pouvant être démonté en fin de saison. A noter que la forêt immédiatement à l'Est du site est une zone ornithologique protégée. La municipalité entend traiter la construction de ce ponton séparément du préavis pour l'aménagement du reste de la plage, et ce préavis devra prévoir les frais annuels de démontage et remontage du ponton si cela s'avérait nécessaire.

La commission s'est également intéressée au sort de l'Hotel-Restaurant de la Plage et à l'aménagement de la plage voisine de la Dullive, bien que ne faisant pas partie du préavis N°98 :

- Concernant l'hôtel, la municipalité n'a toujours pas pris une décision car entre temps deux hôtels sont ou seront disponibles à Gland. De plus, les 9 chambres actuelles de l'hôtel ne sont pas du meilleur standing et l'exécutif doute de la rentabilité d'un investissement pour moderniser un hôtel en ce lieu. Il est possible qu'à l'avenir seul le restaurant sera rénové et restera en activité.

- Le problème de l'aménagement de la plage de la Dullive est lié au contrat du droit de superficie qui imposerait de créer un parking de 70 places au bord de la route Suisse. En outre la construction d'un ponton ou d'une jetée serait indispensable pour que les nageurs puissent s'éloigner de la rive, car le fond des bords du lac en ce lieu est vaseux. Aucune décision de la municipalité n'a donc été prise, cette dernière préférant se concentrer sur la plage de Gland.

Le préavis N°98 concerne en priorité l'octroi d'un crédit de CHF 137'500.- pour financer ce projet selon un plan de crédit annexe au préavis. La commission technique ne peut se prononcer sur cet aspect financier, ceci étant du rôle de la commission des finances. Notre avis s'est donc concentré

sur les autres aspects du projet mais est néanmoins de l'opinion que le coût des études (honoraires du bureau d'architectes paysagistes et bureau d'ingénieurs civils) semblent raisonnablement calculés.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission technique chargée du préavis N°98 relatif au crédit d'étude pour le réaménagement de la plage de la Falaise, propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

vu - le préavis municipal n° 98 relatif à l'octroi d'un crédit pour le réaménagement de la plage de la Falaise;

décide

- I. - d'accorder le crédit de CHF 137'500.-- et d'autoriser la municipalité à entreprendre cette étude;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 137'500.-.



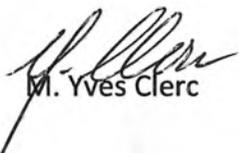
M. Moritz de Hadeln,
premier membre et rapporteur



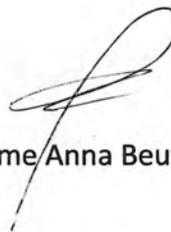
M. Evan Lock



Mme Charlotte Gabriel



M. Yves Clerc

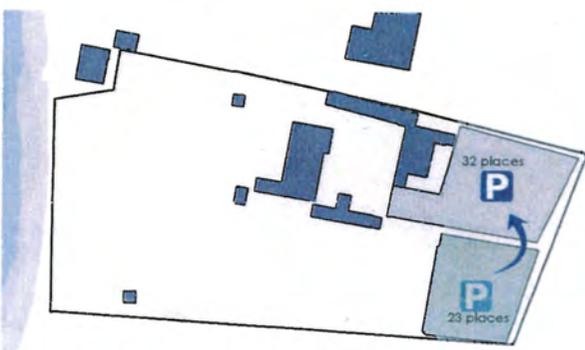
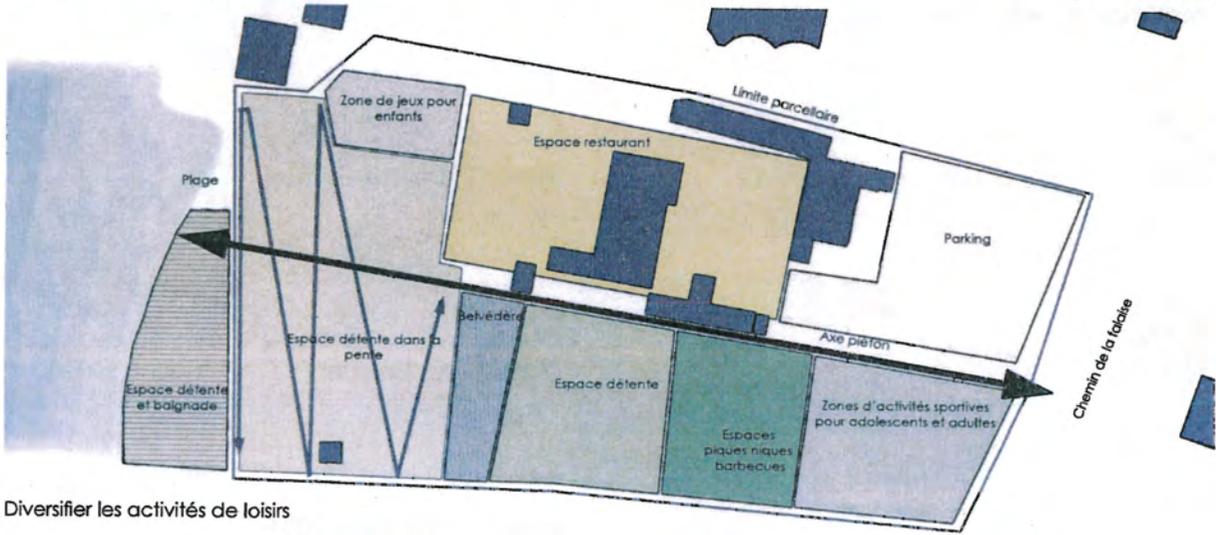
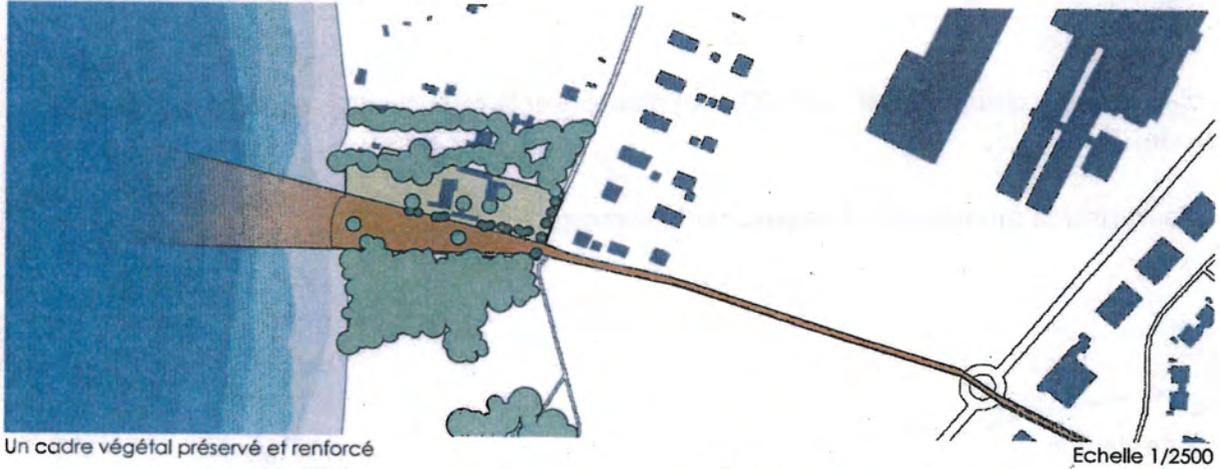
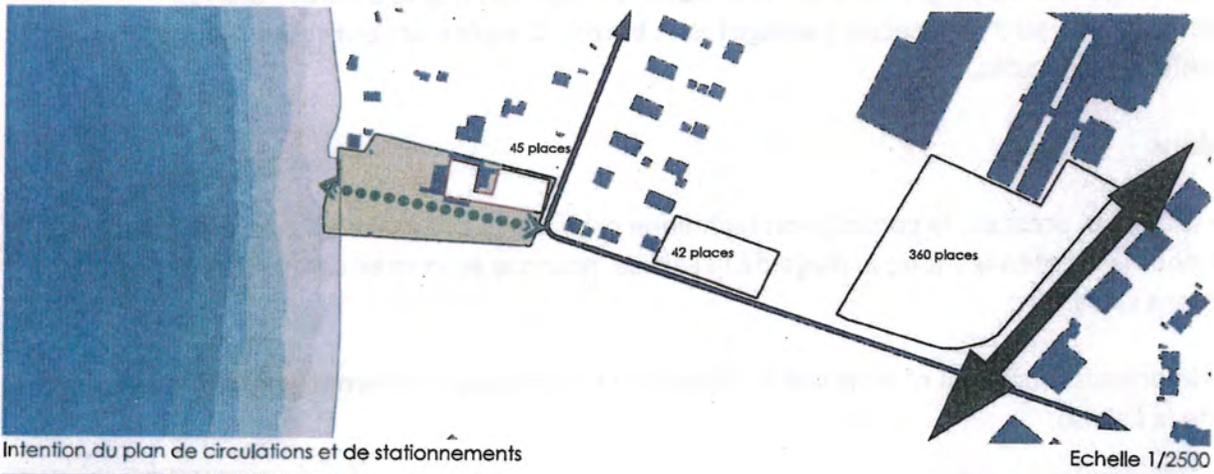


Mme Anna Beutler

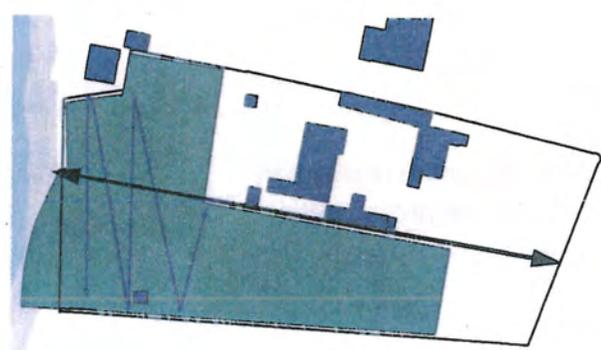
Gland, le 26 mars 2016

Annexes: proposition de réalisation
esquisse de présentation

Annexe 1 au rapport sur le préavis N°98



- Déplacement du parking et création de la zone d'activités sportives
- Libérer l'accès à la plage de la zone de stationnement
- Valoriser la vue sur le lac
- Gestion des accès du stationnement
- Plage et restaurant sur un seul secteur



- Aménagement du parc et de la plage de la falaise
- Création des cheminements
- Traitement des accessibilité de la plage et de l'eau

